

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 février 2017.

Membres ne participant pas au vote :

BAUDEMONT Dominique, CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
28	24			4

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
24	0	0	0

Membres présents :

BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Absents : LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal.

---

### PERSONNEL

#### **Délibération n° 16 - 2017 : Budget annexe Office du tourisme : renouvellement du contrat unique d'insertion**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'un agent en Contrat Unique d'Insertion a été recruté au sein de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'agent exerce des fonctions de conseillère en séjour à raison de 26 heures par semaine. Un premier renouvellement de ce poste a été effectué du 1<sup>er</sup> août 2014 au 30 avril 2015, un deuxième du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016, un troisième du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017.

Monsieur le Président rappelle que l'agent perçoit une rémunération calculée sur le SMIC horaire en vigueur et que ce poste est financé à hauteur de 80 % sur une base maximum de 20 heures hebdomadaires.

Monsieur le Président précise que la situation particulière de l'agent en place permet d'envisager un renouvellement du CUI pendant une durée complémentaire d'un an, soit jusqu'au 30 avril 2018. Cette disposition est possible en raison de son statut de travailleur handicapé.

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER, le renouvellement du Contrat unique d'insertion pour une durée complémentaire d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018, sur une base hebdomadaire de 26 heures, rémunérées sur le SMIC horaire en vigueur ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer l'avenant correspondant et tous documents s'y rapportant, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe Office du tourisme ;**
- **DIT, que les crédits seront inscrits au Budget annexe Office de tourisme 2017.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.  
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 27 février 2017

Le Président,  
Jean Pierre FAYE

---

Acte rendu exécutoire le :  
Publié le :